

REPRÉSENTANT DES MEMBRES

1. Le Représentant des Membres (ci-après « RM ») est élu par l'ensemble des Membres de 18 ans et plus présents ou représentés en règle de cotisation de L'Empereur et de La Hutte.
2. Le RM est élu pour une période de trois ans.
3. Le RM agit dans l'intérêt général de tous les Membres.
4. Pour être éligible, le candidat au poste de RM doit :
 - a) être Membre depuis au moins deux saisons pleines,
 - b) s'engager à être présent à toutes les réunions du Comité Sportif (CS), sauf cas de force majeure,
 - c) s'engager à être très régulièrement présent au Club, et en particulier à la fin des compétitions, avant et pendant les remises de prix, aux Assemblées Générales, et toujours à la rencontre et à l'écoute des Membres,
 - d) s'engager à assister aux réunions du Conseil d'administration de l'ASBL Golf de L'Empereur (ci-après « l'ASBL ») ainsi qu'à son Assemblée générale annuelle, en tant qu'observateur.
5. Le RM veille à ce que les décisions du CS et de l'ASBL soient communiquées aux Membres à travers les Membres du Groupe-Relais, en concertation avec le CS ou l'ASBL.
6. Le RM participe à l'affectation des recettes générées par les participations des Membres aux compétitions et en rend compte aux Membres.
7. Le RM inscrit un ou plusieurs point(s) à chaque Ordre du jour du CS afin de rapporter les commentaires et suggestions émis par les membres.
8. Le RM ne peut accepter d'autre(s) mandat(s) au sein du CS.
9. Le RM se réunit au moins une fois par trimestre avec le Groupe-Relais, ou plus à la demande de plus de la moitié des membres qui le compose. Ensemble ils passent en revue l'évolution de l'activité du RM et lui rapportent les desiderata des différentes catégories de membres (men, ladies, seniors, juniors, Hutte). Le Groupe-Relais est composé d'au moins un représentant volontaire de chacune de ces catégories recruté par le RM et accepté par le CA de l'assemblée. A l'exception éventuelle du RM, les participants au Groupe-Relais n'exercent pas d'autre(s) fonction(s) au sein du CS. Le Groupe-Relais remettra au Président le PV de chacune de ses réunions.

Ways, le 17 Avril 2017

Le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. GOLF DE L'EMPEREUR